

GROUPE 6: MECANISME DE RECOURS

Membres:

1. Roger Muchuba
2. Patrick Kipalu
3. Leonard Odambo
4. Aime – Francis Mboutou
5. Abdon Awono
6. Homb Marguerite

Définition:

Le comité Justice REDD doit être opérationnel dans la phase de préparation aussi bien que dans la phase de mise en œuvre des programmes REDD. Dans la phase de préparation on suppose qu'il n'y aura pas vraiment des enjeux majeures qui peuvent amener des conflits, mais plutôt dans les phases de mise en application de REDD. Néanmoins dans les deux phases le Comité Justice REDD est indispensable. Le comité Justice REDD sera un mécanisme qui n'attend pas pour que les problèmes arrivent afin de les résoudre, mais sera une structure qui observera le processus pour prévenir les conflits. Et lorsque les problèmes arrivent il devient un mécanisme de résolution de conflit. Lorsqu'il ya des grands problèmes, le mécanisme fera recours au système judiciaire officiel.

Dans la phase de préparation, le CLIP doit être prise en compte. Les consultations qui prennent place durant cette période de préparation doivent prendre en compte le CLIP. Dans la phase de mise en œuvre, le CLIP sera prise en compte et garantie en observant les règles et activités concrètes décidées durant la phase de préparation.

Quel mécanisme doit être en place si le résultat du processus de CLIP n'est pas respecté ?

- Nous proposons le Comité Justice REDD. Ce sera un mécanisme à deux rôles : 1. Un mécanisme de prévention qui fait l'observation, l'alerte, la surveillance pour identifier les risques et les éviter, 2. Le mécanisme curatif qui interviendra lorsqu'il y a des violations pour la résolution.

Quel est le mandat du mécanisme (Comité Justice REDD)?

- Comme mécanisme préventif, le comité Justice REDD aura le mandat de faire le suivi et la surveillance et développer des indicateurs, outils de référence pour surveiller le processus, afin de faire des alertes pour anticiper sur les conflits. Par ailleurs dans son rôle de mécanisme curatif, le Comité Justice REDD aura le mandat d'identifier les griefs et recevoir les doléances des peuples autochtones et communautés locales et faire la résolution des conflits à l'amiable. Le comité fera des recommandations comme remèdes en cas de non arrangement à l'amiable.

Quel est le périmètre du mécanisme (Comité Justice REDD)?

- Le périmètre du mécanisme sera l'entité administrative locale au sein du périmètre du projet/ de l'initiative REDD.

Quelle est la composition du mécanisme (Comité Justice REDD)?

- Le Comité Justice REDD doit être composé des représentants de l'administration publique, du secteur privé et des représentants des peuples autochtones ou communautés locales et des leaders d'opinions qui bénéficient de la confiance de la communauté.

Quelle sera la procédure du mécanisme (Comité Justice REDD)?

- Le Comité Justice REDD peut se saisir d'un cas par lui-même ou par la communauté d'une manière verbale ou écrit. Après que le comité est saisi, on passe à l'écoute, à la documentation d'atteintes, suivi de l'arbitrage selon le mode traditionnel local. Si l'arbitrage n'est pas positif, le comité formule des recommandations pour la suite de la procédure. Dans tous les cas le comité procède à l'archivage de l'expérience pour des leçons apprises.

Quelle est l'accessibilité du mécanisme (Comité Justice REDD)?

- Le comité Justice REDD doit être rapproché du site du projet. En rapprochant le comité du site du projet on facilite l'accessibilité des communautés autochtones et locales. Cette accessibilité sera aussi facilitée par l'acceptation des doléances verbales, et en langues locales.

Quels sont les standards, les indicateurs, les étapes et les mesures à prendre ?

- Le guide de CLIP servira d'élément de référence pour autant qu'il tienne compte des conventions internationales auxquelles les Etats ont souscrits et conforme aux traditions locales.
- Le modèle de protocole d'accord communautaire servira d'indicateur.
- Il faut que le comité justice REDD fasse diligence dans les étapes pour solutionner les problèmes et que la solution finale soit trouver dans l'espace de deux mois.
- La nature des mesures à prendre seront des mesures correctives. Les mesures instructives pouvant servir de base d'analyse a l'organe de recours.
- Le Comité Justice REDD est déterminé selon le niveau d'envergure du projet. C'est-à-dire que si le projet est au niveau régional ou départemental, c'est à ce niveau là que l'on va établir l'organe de recours que l'on appelle le Comité Justice REDD.
- Le Comité Justice REDD doit identifier à travers des enquêtes les besoins des communautés locales et autochtones par rapport au niveau d'avancement du projet. Ces besoins sont par rapport aux activités préparatoires (readiness). A travers ceci le Comité Justice REDD identifiera des activités (le renforcement des capacités, renforcement institutionnels,...) qui ont été omis ou mal implémenté.

Les Problématiques Pertinentes débattues :

- Les communautés et le Comité Justice REDD (mécanisme de recours) vérifient le CLIP. Le Comité Justice REDD développera des outils comme des études, des enquêtes, des fiches,...pour vérifier si le CLIP a été déclenché.
- La validation ou la surveillance est du ressort du Comité Justice REDD.
- Le Comité Justice REDD proposé est simplifié et permet ainsi aux communautés autochtones et locales de s'exprimer librement même en langues locales.

Les Principaux principes du Comité Justice REDD

- La Transparence : les sessions du comité Justice REDD doivent être publiques, les résultats des consultations doivent être accessibles à toutes les parties prenantes.
- L'efficacité : en faisant tomber toutes les barrières possibles entre le Comité Justice REDD (l'organe de recours) et les communautés d'une part et la procédure de saisine

simplifiée et gratuite d'autre part, le Comité Justice REDD participe à renforcer l'efficacité et l'efficacite.

- Le Comité Justice REDD doit instaurer un cadre de discussion, de dialogue et de concertation au sein des communautés autochtones et locales autour des questions REDD+ et CLIP tenant compte des aspects genre.
- Les membres du Comité Justice REDD (l'organe de recours) ne doivent pas avoir un intérêt individuel direct sur le projet pour assurer l'indépendance du Comité.
- La composition du Comité Justice REDD (l'organe de recours) intègre un représentant du pouvoir qui justifie le respect de la souveraineté. Cela pourrait permettre de minimiser les divergences dans l'exécution du mandat du comité.

Mécanisme de Recours (Comité Justice REDD) au Niveau National

- Par souci de cohésion et de réseautage, Il sera créé un Comité Justice REDD national qui va chapoter différents comités locaux tout en gérant les projets d'envergure nationale.

Mode de désignation des membres des Comités Justice REDD Locaux et du Comité Justice REDD National

- Pour ce qui est du mode de désignation des membres du Comité Justice REDD local, chaque partie prenante devra identifier son représentant. Le membre du Comité issu de la communauté locale est désigné par la communauté elle-même selon leur mode traditionnel local.
- Cette désignation sera effective deux mois après le lancement du processus, pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.

Mécanisme de Recours (Comité Justice REDD) au Niveau International

Le bureau de recours (Comité Justice REDD) au niveau international sera logé à l'UN-REDD. Et, il aura un regard sur la gestion des conflits au niveau national et local. Il peut prendre des mesures instructives et coercitives pouvant aller jusqu'à la suspension ou l'annulation du financement.

L'Action Coercitive

Après épuisement des actions de recours à l'amiable, une procédure juridictionnelle peut être enclenchée par la communauté se fondant sur les conclusions des Comités Justice REDD local, national et international. L'action ici tend même à aller jusqu'à demander la réparation des préjudices subies et l'annulation du contrat. La juridiction compétente pour connaître ces litiges est la plus proche de l'entité administrative proche de l'activité.

Frais de Fonctionnement des Comités Justice REDD

Le fonctionnement des différents comités de recours (Comité Justice REDD) est assuré par l'appui financier de l'UN-REDD.